

SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	8	8

Délibération n°10022023-001

**Date de la convocation**

Le 03/02/2023

**Date d'affichage**

**Objet de la délibération**

**MODIFICATION DES  
STATUTS DE  
TERRITOIRE  
D'ENERGIE  
PUY-DE-DOME**

Le Maire  
  
Emeric DECOMBE  
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février à 19 h 00 en  
Mairie de Saint Bonnet les Allier  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de  
SAINT-BONNET LES ALLIER.

**Présents :** AMBLARD Patrick, AUXERRE Céline, DECOMBE  
Emeric, DOMAS Philippe, DUMONT Fabrice, FERREIRA  
Manuel, MEUNIER Elise, TARRIT Maryse

**Absents (excusés) :** BONHOMME Sabrina, LABONNE Didier

**Secrétaire de séance :** AUXERRE Céline

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de  
l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation  
territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition  
énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités  
Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité  
syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la  
modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de SAINT  
BONNET LES ALLIER adhère, modifie ses statuts afin de les  
mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire  
d'Energie Puy-de-Dôme.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à  
l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie  
Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été  
présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer  
toutes les démarches nécessaires.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le

ID : 063-216303255-20230210-10022023001-DE